



Fédération des
Kinésithérapeutes
du Québec

**DOCUMENT PRÉPARATOIRE À
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

2015

Présenté à l'Assemblée générale annuelle de la FKQ
samedi 2 mai 2015
Centre de congrès Delta- Trois-Rivières

TABLE DES MATIÈRES

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2014-2015	4
RAPPORT DU PRÉSIDENT	5
RAPPORT DU VICE-PRÉSIDENT	9
RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE	12
RAPPORT DU DIRECTEUR DE LA FORMATION CONTINUE	17
RAPPORT DU DIRECTEUR DE L'ACCRÉDITATION	178
RAPPORT DE LA DIRECTRICE DES COMMUNICATIONS INTERNES	189
RAPPORT DE LA DIRECTRICE DES COMMUNICATIONS EXTERNES	201
RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE DES ASSOCIATIONS RÉGIONALES	245
RAPPORT DE LA DIRECTRICE DES FINANCES	278
RAPPORT DU COMITÉ SYNDIC	38
PROCÈS VERBAL DE L'AGA - 2014	40

PROJET D'ORDRE DU JOUR

Assemblée générale annuelle 2015

DATE :	Samedi 2 mai 2015
HEURE :	8h00 à 10h45
LIEU :	Hôtel Delta de Trois-Rivières, 1620 Rue Notre-Dame Centre, Trois-Rivières, (Québec), G9A 6E5 Canada

- | | |
|--|----|
| 1. Ouverture de l'Assemblée générale | 2 |
| 2. Élection d'un(e) président(e), d'un(e) secrétaire d'Assemblée | 5 |
| 3. Vérification de l'avis de convocation et du quorum | 2 |
| 4. Adoption de l'ordre du jour | 2 |
| 5. Adoption du procès-verbal de la dernière Assemblée générale (voir annexe) | 2 |
| 6. Présentation des membres du conseil d'administration 2014-2015 | 2 |
| 7. Questions sur les bilans du Conseil d'administration | 30 |
| 8. Rapport de la vérification comptable et nomination de la firme de la vérification comptable | 25 |
| 9. Présentation du budget du congrès 2014 | 10 |
| 10. Amendements aux règlements généraux et proposition(s) à voter | 45 |
| 11. Processus d'élections | 30 |
| a. Choix d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'élections | |
| b. Processus de mise en candidature | |
| c. Élections | |
| 12. Vœux des membres | 10 |
| 13. Date et lieu de la prochaine Assemblée générale annuelle | 5 |
| 14. Levée de l'Assemblée générale annuelle | 2 |

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2014-2015

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Postes	Membres
Président (e) Vice-président (e) Directeur (trice) des finances Directeur (trice) de l'accréditation et de la formation continue Directeur (trice) des communications internes Directeur (trice) des communications externes Représentant(e) d'associations régionales	Francis Gilbert Alexandre Paré Karine W. Maisonneuve Jonathan Beaudin Sophie Bélanger (démission) Stéphanie Bergeron Julie Desgagné
POSTES NON VOTANT	
Représentant(e) de l'A.K.R.E Représentant(e) de l'A.K.R.Q Représentant(e) de l'A.K.M.C.Q. Représentant(e) de l'A.K.E.Q. Représentant(e) de l'A.K.S.L.S.J Représentant(e) étudiants UQAC Représentant(e) étudiants d'autres universités	Kathleen Gagné Doyon Linda Drolet Maryse Paradis Jérôme Bérubé Sabrina Hudon Gabrielle Côté N/D

PERMANENCE - BUREAU

Directrice générale Technicienne en administration	Valérie Lucia Cécile Chevillon
---	-----------------------------------

RÔLES DU PRÉSIDENT

- Animer et coordonner les mécanismes d'action de la Fédération;
- Être le porte-parole officiel et le représentant de la Fédération dans ses relations extérieures;
- Présider les réunions de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration;
- Remplir toutes autres fonctions que peuvent lui confier le Conseil d'administration et l'Assemblée générale;
- Gérer les employés de la Fédération tels que le directeur général et autre(s) employé(s).

RÉALISATIONS POUR L'ANNÉE 2014-2015

Il y a toujours sept dossiers prioritaires en cour à la FKQ :

1. La promotion de la kinésiologie et des kinésologues membres de la FKQ;
2. Les services aux membres; l'inclusion du remboursement des services en kinésiologie au sein par les assureurs;
3. La demande de constitution d'un ordre professionnel en kinésiologie au Québec;
4. Le développement de la profession et des compétences du kinésologue, tant dans un but d'efficacité d'intervention que de protection du public;
5. L'exonération des taxes pour les services du kinésologue;
6. La mise à jour du plan stratégique;
7. La communication auprès des kinésologues.

Plusieurs dossiers importants sont en cours. Toutefois, malgré quelques ressources humaines et financières supplémentaires, il reste encore beaucoup de travail à accomplir. L'un des objectifs entamés cette année fut une meilleure efficacité de travail et surtout une meilleure cohésion et optimisation de nos ressources. Les premières actions, soit de créer des comités de travail ciblé et efficace, ont commencé à donner leurs fruits. Le Comité syndic (comité des plaintes) réussi à répondre à la demande malgré une croissance surprenante. Le Comité professionnel a permis de faire progresser la demande professionnelle rapidement et de faire connaître notre profession et notre dossier à bon nombre d'ordres professionnels, de regroupements professionnels et autres personnes concernées.

Cette année, j'ai concentré mes efforts sur le dossier professionnel, la gestion du bureau et le suivi des services aux membres, la gestion des activités courantes, l'élaboration du plan stratégique et la coordination des activités du CA. Je suis d'ailleurs fier du travail accompli par les gens impliqués à tous les niveaux.

Victime de notre popularité grandissante et des avancées de la kinésiologie, la FKQ est sollicitée de toute part. Tant par ses membres, les entreprises et organismes qui embauchent des kinésologues que par les ordres professionnels, différentes instances gouvernementales et les futurs kinésologues accrédités. Il est donc difficile de faire progresser tous les dossiers comme nous le voudrions.

Je rappelle donc mon message des dernières années. Si un dossier vous tient à cœur, impliquez-vous directement pour faire progresser ce dossier. La FKQ est un organisme sans but lucratif géré principalement par des bénévoles et son avancement repose sur l'implication de tout un chacun; ne l'oubliez pas !

J'aurais souhaité vous résumer l'ensemble de mon travail sur chacun des dossiers avec autant de détails que ces dernières années. Malheureusement, j'ai perdu toutes les données que je sauvegardais depuis les 3 dernières années. J'ai subi 2 malheureux événements, simultanément qui m'ont fait perdre mes données et ma copie de sauvegarde qui se trouvaient sur deux objets distincts.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle (AGA) 2015, vous pourrez demander plus d'information sur un quelconque sujet concernant mon rôle à la FKQ.

À titre informatif, pour le compte de la FKQ uniquement, je consulte mes messages, majoritairement électroniques, vocaux ou textes, pratiquement tous les jours. Je communique avec Valérie Lucia, DG de la FKQ, plus de 3 fois par semaine de vive voix. Je prends en moyenne 5 heures par semaine pour répondre aux gens et assurer le suivi de mes messages. En plus, du temps de rencontre en personne ou des discussions téléphoniques ou par Skype pour les dossiers courants qui représentent plus de 5 heures par semaine.

1. Présider les Conseils d'administration (CA)

J'ai présidé tous les CA depuis mai 2014. J'ai assuré le suivi des CA en communiquant avec les membres du CA lorsque nécessaire.

2. Animer et coordonner les mécanismes d'action de la Fédération

J'ai assuré le suivi de l'ensemble des activités des membres du CA de la FKQ et j'ai apporté mon assistance, mon aide et mon expertise lorsque nécessaire.

Je réponds aux questions et à plusieurs commentaires reçus de membres et non membres. De plus, je réponds, seul ou en collaboration avec des collègues (DG, membres impliqués dans différents comités et membres du CA), aux demandes d'informations sur la pratique du kinésologue ou sur d'autres sujets qui touchent la kinésiologie ou plus spécifiquement la FKQ.

3. Gestionnaire du bureau de la fédération

J'agis en tant que partie intégrante de l'équipe d'employé en répondant aux membres lorsque nécessaire, lorsque je suis interpellé par un membre, la DG, l'employée ou tout autre personne ou dossier nécessitant l'intervention du président de la FKQ.

Autrement, je gère et supervise le travail des employées permanentes du bureau de la FKQ. J'évalue leur travail, je rends des comptes au CA pour l'évaluation d'employées et j'émet des recommandations pour les augmentations salariales. Je fais le travail en collaboration avec la DG pour la technicienne en administration et j'ai fait le travail conjointement avec le Vice-Président (VP) cette année pour la DG.

Cette année, j'ai travaillé avec la DG à l'élaboration du plan stratégique. Le plan stratégique est établi par le CA, mais, entre les séances de travail, un exercice de réflexion et de préparation doit être fait pour favoriser un travail efficace entre les membres du CA lors des réunions.

4. Représentation de la FKQ et promotion de la profession

a. Comité professionnel

J'ai mené le Comité professionnel en collaboration avec la DG de la FKQ, Mme Valérie Lucia, en compagnie du VP, M. Alexandre Paré et de trois autres collaborateurs, soit deux rédacteurs de la demande Mme Véronique Brouillet et M. Éric LeBouthillier ainsi que « l'encyclopédie » de la FKQ, M. Jean Hamel.

Nous avons travaillé à la rédaction d'une lettre de réponse à l'intention de L'Office des Professions du Québec, dans le cadre de questions concernant la demande de reconnaissance professionnelle des kinésilogues au Québec. Nous avons aussi travaillé à la rédaction d'un document exhaustif sur les préjudices produits en kinésiologie au Québec. Ce document nous a aussi été demandé par l'Office des Professions du Québec. Bien que le risque de préjudices ait été clairement établi, selon les représentants de l'Office, dans la demande professionnelle, il était nécessaire de faire état des préjudices réels et documentés. La décision de l'Office des Professions du Québec s'appuiera fortement sur le document produit par la FKQ par rapport aux préjudices en kinésiologie. Il s'agit donc d'un des documents les plus importants que la FKQ ait produit depuis la demande professionnelle déposée en octobre 2013.

Nous avons poursuivi la rencontre des ordres professionnels pour faire connaître notre profession et notre organisation, les informer de la demande professionnelle déposée, s'assurer du respect des champs de compétence respectifs et solliciter leur appui à la demande professionnelle dans le but de protéger le public. L'Ordre des diététistes, des podiatres, des pharmaciens, des inhalothérapeutes, des chiropraticiens, des sexologues, des infirmières et infirmiers ainsi que les psychologues du Québec ont été rencontrés ou le seront d'ici la lecture de ce rapport.

Tous les membres mentionnés du Comité professionnel et moi-même avons rencontré la vice-présidente de l'Office des Professions du Québec et deux de ses collaboratrices le 29 novembre 2014. Cette rencontre fut très positive. Nous avons été heureux d'apprendre qu'ils étaient impressionnés par le document de demande professionnelle. Nous avons aussi été informés qu'une décision serait prise quant à la nécessité de protéger le public en matière d'activité physique et, plus spécifiquement, de kinésiologie, avant la fin juin 2015. Une décision positive ne signifie pas nécessairement qu'un ordre des kinésilogues du Québec sera constitué, mais bien qu'une forme, à déterminer, d'encadrement sera établie.

b. Comité consultatif et apport-conseil

J'ai participé à l'élaboration d'un guide descriptif du rôle et des activités du kinésologue en réadaptation, à la demande des centres de réadaptations au Québec. Nous avons sollicité l'aide de M. Éric LeBouthillier pour piloter ce dossier en tant que kinésologue expert.

J'ai participé à la description du rôle et des activités du kinésologue dans les équipes multidisciplinaires en réadaptation. Un travail interdisciplinaire en collaboration avec les physiothérapeutes, les ergothérapeutes, les psychologues et les kinésilogues. J'ai sollicité l'aide de M. Yvan Campbell pour représenter le kinésologue et la FKQ à la table de travail multidisciplinaire.

J'ai collaboré au Comité d'experts en activité physique et MPOC pour le Réseau québécois de l'asthme et de la MPOC (RQAM). Mon rôle était d'apporter mon expertise et mon expérience, mais surtout d'assurer la reconnaissance, le respect et l'excellence des activités professionnelles et du champ de compétence du kinésologue membre de la FKQ.

5. Planification stratégique de la FKQ

La planification du plan stratégique de la FKQ pour la période 2015-2018 fût élaborée au cours des derniers mois. Nous espérons qu'elle saura répondre à vos besoins et objectifs.

6. Développement des services aux membres

En tant que membre de la FKQ, j'ai toujours de l'intérêt pour des services qui s'adressent aux kinésithérapeutes et qui pourraient être offerts, promus ou simplement connus par l'entremise de la FKQ à ses membres.

Bien que les activités que j'ai réalisées cette année n'aient pas encore porté fruit, mis à part auprès des gens ayant sollicité notre assistance, vous pouvez être assurés qu'au cours des prochains mois, l'offre de service sera améliorée. Nous voulons offrir plus de services, mieux les faire connaître et constamment les faire évoluer pour répondre aux besoins des membres.

Les dossiers du remboursement des frais de kinésithérapie par les assurances, la CSST et la SAAQ, et de l'exonération des taxes en kinésithérapie demeurent une priorité pour le CA. Nous avons malheureusement subi beaucoup de retard, car notre fournisseur n'a pas été en mesure de livrer le mandat attendu. Le CA de la FKQ a pris connaissance du dossier, avec l'assistance de notre DG, je m'assurerai de l'avancement de ce dossier à très court terme. À cet effet toute personne intéressée à ce que ce dossier progresse rapidement est invitée à m'assister et à venir nous offrir son aide. Il en va de même pour le dossier d'exonération de taxes.

Sans vouloir m'éterniser, plusieurs autres actions ont été menées cette année : j'ai aidé des membres dans leurs relations au travail ou dans leur relations professionnelles; j'ai collaboré à l'avancement d'un Comité sur les commotions cérébrales; je suis intervenu dans divers dossiers (formation de préparateur physique, interventions en activité physique et traumatisme crânien, sur le rôle et activité du kinésithérapeute dans divers milieux et bien d'autres), dans le but de protéger le public, promouvoir le kinésithérapeute et s'assurer que le kinésithérapeute puisse faire pleinement son travail.

J'espère que ce résumé vous permettra de bien comprendre les enjeux de la FKQ et de constater, en bref, les actions et les efforts déployés par votre président pour vous servir le mieux possible. J'effectue mon travail avec conviction, transparence et bonne foi. Si vous avez des questions ou commentaires, je vous invite à m'en faire part par courriel à president@kinesiologue.com ou à venir me poser vos questions et émettre vos commentaires lors de l'AGA 2015, le samedi 2 mai 2015.

En terminant, je tiens à m'excuser de ne pas avoir été en mesure de vous donner autant de détails sur mes actions que ce à quoi je vous ai habitués au cours des dernières années. J'en suis navré et peux vous assurer que je ferai en sorte de mieux vous tenir informés pendant toute l'année afin de compenser le manque de détails du présent rapport.

Francis Gilbert, Président

RAPPORT DU VICE-PRÉSIDENT

Alexandre Paré

RÔLE DU PRÉSIDENT

- Les principales fonctions du vice-président sont de posséder les mêmes pouvoirs et exercer les mêmes fonctions et prérogatives que le président lorsque celui-ci est absent ou dans l'impossibilité de prendre action. (réf. règlements généraux FKQ-2014)

Cette année, mes fonctions furent essentiellement consacrées à 2 aspects : la participation au sein des comités touchant la professionnalisation et comme délégué de la FKQ dans divers comités ou organismes.

J'ai travaillé à appuyer le président, la directrice générale et mes autres collègues afin de faire cheminer, entre autres, notre demande d'encadrement dans le système professionnel québécois déposée à l'Office des professions (OPQ). Ce dossier fut identifié comme prioritaire et réquisitionné, encore aujourd'hui, une attention soutenue hebdomadairement. J'en profite pour souligner le travail du Comité professionnalisation pour le travail colossal accompli en regard des demandes de l'OPQ.

RÉALISATION POUR L'ANNÉE 2014

1. Comité professionnalisation

- a. Dossier OPPQ masseur/kinésithérapeute de France publié dans la gazette du Québec; communication avec l'Office des professions OPQ (Skype 14 mai 2014);
- b. Participation à la création d'un comité d'expert devant se pencher sur la définition de la *fonction neuromusculosquelettique*;
- c. Discussions et échanges avec le Comité professionnalisation à propos de *l'évaluation kinésiologique*;
- d. Participation à l'élaboration de la stratégie de communication et rédaction d'une lettre destinée à l'Office des professions (OPQ), leur sollicitant une rencontre en personne (août 2014);
- e. Participation à la rédaction d'un document en lien avec la situation suivante :
 - i. Suite au dépôt de la demande d'encadrement dans le système professionnel québécois effectué à l'OPQ, ce dernier a retourné à la FKQ une liste de questions précises visant à mieux détailler certains points de la demande. Le Comité professionnalisation a rédigé et déposé à l'Office, lors de la rencontre du 26 novembre 2014, un document s'intitulant : *Renseignements recherchés relativement à la demande d'encadrement des kinésiologues*.
- f. Participation à la rédaction d'un document en lien avec la situation suivante :
 - i. Suite à la rencontre avec l'OPQ du 26 novembre 2014 servant à présenter le document *Renseignements recherchés relativement à la demande d'encadrement des kinésiologues*, l'OPQ a demandé à la FKQ de lui dresser un état de la situation à propos des risques de préjudices de notre profession. Le Comité professionnalisation s'est rencontré à 6 reprises les 4-11-25 février (vice-président absent) et les 4-18-25 mars (vice-président présent). Le Comité a produit et remis à l'OPQ un manuscrit détaillé s'intitulant : *Les activités préjudiciables du kinésiologue*.

2. Représentation et lobbying

La démarche de professionnalisation auprès de l'OPQ demande de multiples actions, dont certaines s'inscrivent au niveau politique. À cet effet, la FKQ rencontre depuis plusieurs mois, les ordres professionnels du domaine de la santé pour les informer de sa demande à l'OPQ. Nous avons aussi à rencontrer les attachés politiques des ministres pouvant influencer favorablement sur notre démarche.

a. Rencontre avec six ordres professionnels au cours des derniers mois :

- i. Pharmaciens, infirmières (OIIQ), inhalothérapeutes (3 nov. et 17 déc. 2014 - 9 janv. 2015);
Le vice-président de la FKQ était présent;
- ii. Podiatres, chiropraticiens, sexologues (8 oct. et 21 nov. 2014 - 29 janv. 2015);
Le vice-président de la FKQ était absent;

b. Rencontre des ministères :

- i. Ministère de la Justice, (MTL-10 juillet);
- ii. Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (Qc -18 juillet);
- iii. Ministère de la Santé et des Services sociaux (Qc -18 juillet);
Le vice-président de la FKQ était présent;

c. Rencontre à l'Office des professions du Québec (Qc - 26 nov. 2014);

d. Premier entretien entre les membres du Comité professionnalisation de la FKQ et l'OPQ depuis le dépôt de la demande d'encadrement dans le système professionnel québécois le 13 octobre 2013. Cette réunion avait pour but de présenter le document de travail : *Renseignements recherchés relativement à la demande d'encadrement des kinésioles, d'expliquer les réponses et de clarifier certaines interrogations soulevées par les membres de l'OPQ.*
Le vice-président de la FKQ était présent.

3. Représentation de la FKQ

a. Comité des produits, services et moyens amaigrissants (PSMA)

L'association pour la santé publique du Québec (ASPQ) a demandé à la FKQ de joindre le comité d'experts (nutritionnistes, pharmaciens, avocats, kinésioles), sur les PSMA. Ce comité, qui se rencontre périodiquement, a comme mandat de *convenir des actions les plus porteuses à entreprendre à l'égard des PSMA au cours des prochaines années afin de maximiser la portée et l'efficacité des efforts investis.* Le Comité s'est rencontré 5 fois au cours de l'automne et de l'hiver dans les bureaux de l'ASPQ : à Montréal les 9 septembre, 21 octobre et 4 mars (*vice-président présent*) ainsi que les 29 janvier et 12 février 2015 (*vice-président absent*).

b. Représentation au Conseil national de la kinésiole (CNK)

- i. Réunion du CNK pour statuer sur la définition de la fonction neuromusculosquelettique (7 juillet);
- ii. Réunion à propos de la formation de l'INS (Institut national des sports) « Diplôme en évaluation et préparation physique » (13 janv. 2015).

4. Présences au Conseil d'administration (CA)

a. Présence à huit (8) CA sur un total de neuf (9)

2014	2015
12 mai (Skype), <i>présent</i>	27 janvier (Skype), <i>présent</i>
5 juillet (CEPSUM), <i>présent</i>	28 mars (CEPSUM), <i>présent</i>
6 août (absent), <i>absent</i>	14 avril (Skype), <i>présent</i>
25 septembre (Skype), <i>présent</i>	
25 octobre (CEPSUM), <i>présent</i>	
27 novembre (Skype), <i>présent</i>	

5. Promotion de la FKQ

- a. Refonte de la présentation PowerPoint destinée à faire connaître et à promouvoir la FKQ au sein des étudiants de 1^{re} année du baccalauréat en kinésiologie;
- b. Présentation aux étudiants de 1^{re} année du baccalauréat en kinésiologie de l'Université de Montréal du rôle et de la structure de la FKQ (3 sept.).

6. Autres

- a. Évaluation des employés du bureau (29 sept. 2014);
- b. Collaboration avec le Directeur de la formation continue pour l'accréditation des formations.

Alexandre Paré, Vice-présidente

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Valérie Lucia

Voici que nous terminons déjà une autre année charnière à la FKQ. J'aimerais faire une mention de félicitations aux membres bénévoles du Conseil d'administration qui ont consacré leur précieux temps sur les dossiers de la FKQ. Une mention spéciale doit aussi être faite aux membres du Comité syndic et du Comité professionnalisation de la FKQ. Nous travaillons très fort à l'amélioration de nos services, à l'avancement de la profession ainsi qu'à sa reconnaissance, tout en continuant à offrir notre meilleur soutien à la protection du public. Sans le travail exceptionnel de ces bénévoles, les avancées notoires qui ont été faites n'auraient pu être possibles.

STATUT DES ABONNEMENTS

En date de clôture de l'exercice financier, soit le 31 décembre 2014, la FKQ comptait **852** membres en plus de 222 membres étudiants gratuits (en première année d'étude), soit une augmentation de 29 membres par rapport à l'an dernier. Vous trouverez ci-dessous la proportion des membres selon leur catégorie et leur région, ainsi qu'une figure indiquant l'augmentation des abonnements au fil des ans.

Vu le nombre de membre en constante croissance, je vous rappelle qu'il est plus que jamais important de suivre les communications qui vous sont envoyées via l'Infokine afin d'avoir l'information juste sur votre dossier ou sur les dossiers de la FKQ. Les demandes par courriels ne font qu'augmenter et malheureusement, bien que Cécile et moi fassions tout notre possible pour vous répondre dans un délai de 24 à 48 h ouvrables, il devient plus difficile d'assurer un suivi aussi rapproché. Souvent, la réponse à votre question se trouve à portée de votre main, sur le site ou a été évoquée dans un Infokine. Je vous remercie donc d'être plus rigoureux dans la lecture et compréhension de nos communiqués ou courriels, afin d'éviter de solliciter inutilement le bureau de la FKQ.

Figure 1 : Courbe de l'abonnement de 2000 à 2014

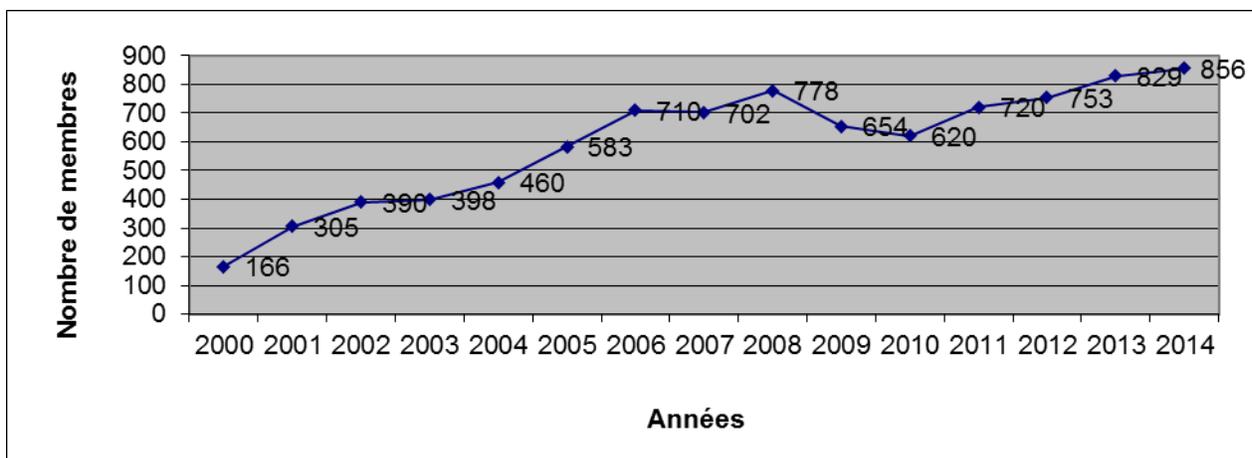


Figure 2 : Nombre de membres selon la catégorie

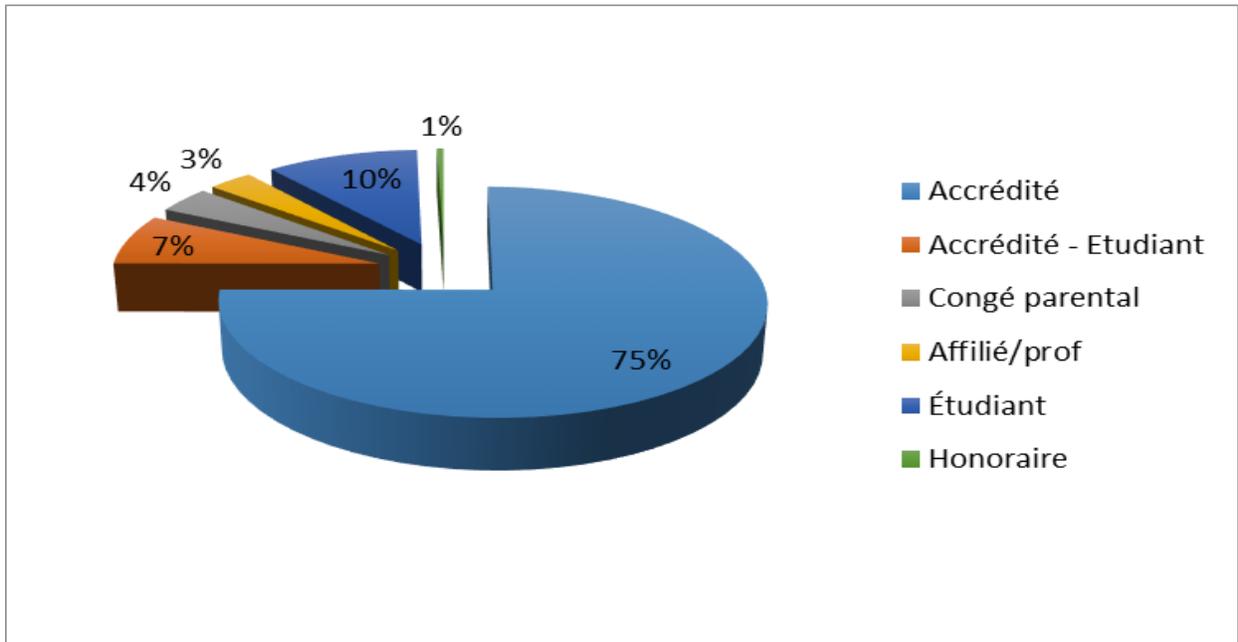
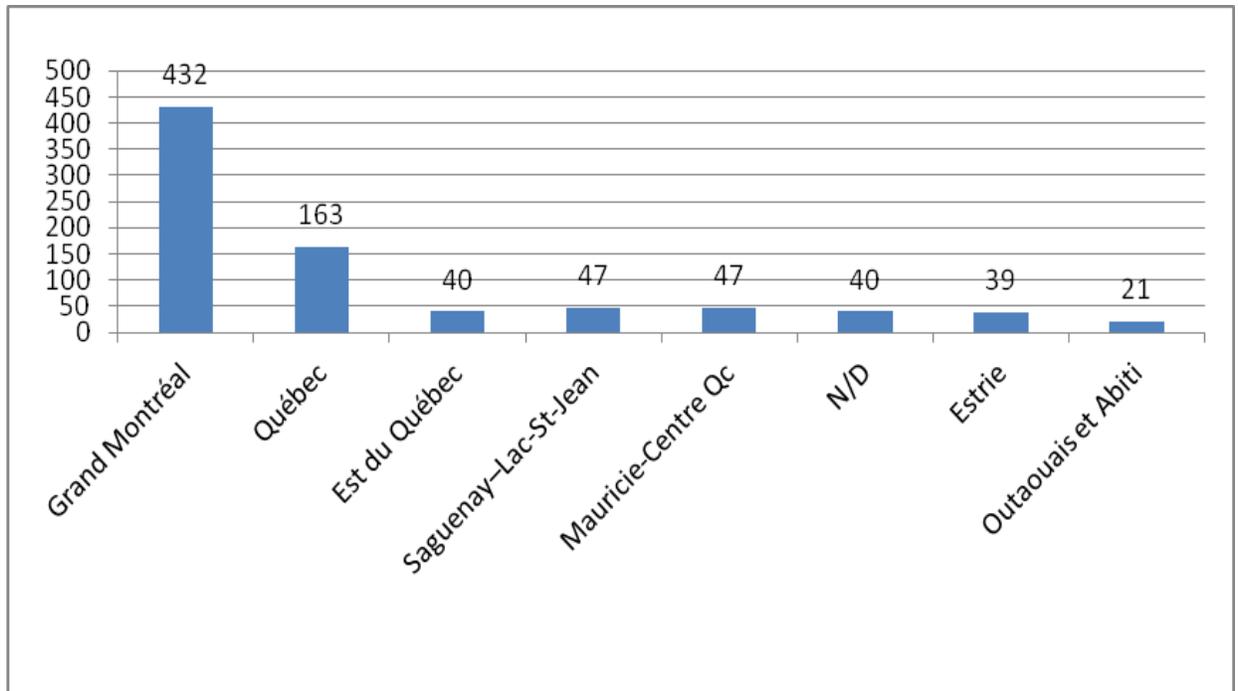


Figure 3 : Nombre de membres selon la région



RÉALISATIONS POUR L'ANNÉE 2014-2015

• DEMANDE DE PROFESSIONNALISATION

- Planification, coordination et participation aux réunions (universités, lobbyistes, ministres et/ou adjoints, ordres professionnels concernés, etc.). Voir rapport du président pour rencontres en question;
- Rédaction complémentaire des cas de préjudices reliés aux activités professionnelles du kinésologue, en collaboration avec le Comité professionnalisation de la FKQ.

Depuis le dépôt de notre demande en octobre 2013, le Comité professionnalisation de la FKQ n'a cessé de faire du lobbying pour convaincre le gouvernement actuel de porter une attention particulière au dossier du kinésologue. Comme vous le savez, le kinésologue a été intégré dans les groupes de médecine familiale (GMF) en 2013. Il s'agit d'une avancée remarquable pour ce dernier, puisqu'il est cité au même titre qu'un professionnel de la santé, même s'il est le seul dans l'équipe interdisciplinaire à ne pas être reconnu sous ce vocable aux yeux de l'Office des professions.

Entre temps, plus de 10 rencontres avec les dirigeants de divers ordres professionnels en santé ont été tenues afin de faire la promotion du kinésologue et de positionner son rôle dans le maillon du système de la santé.

Suite à une rencontre avec la vice-présidente de l'Office des professions du Québec en novembre 2014, nous avons bonifié notre demande d'encadrement professionnel, notamment sur le risque de préjudices des activités professionnelles demandées en réserve ou en partage. Nous attendons le verdict sur la suite de notre dossier d'ici juin 2015.

• SITES INTERNET (FKQ ET CONGRÈS) ET SYSTÈME DE GESTION DES MEMBRES

- Planification et rencontres multiples de travail avec HPJ Solution pour améliorer les sites Internet (FKQ et Congrès) et du système de gestion MemboGo;
- Nouvel élément : inscription aux événements en ligne (formation continue sur la tenue de dossier et examen de la FKQ).

Notre système de gestion des membres est à 75 % de sa fonction optimale. Les améliorations qui seront faites au courant de l'année 2015 nous permettront entre autres :

- de mieux gérer votre dossier de la formation continue (présentement nous n'avons aucun avis d'ajout de formation, ce qui fait que Cécile doit faire une vérification manuelle de vos dossiers de façon récurrente);
- faire l'achat en ligne de produits de la FKQ.

Nous vous remercions de votre patience et collaboration d'ici l'amélioration de ces services.

• COMITÉ SYNDIC

- Planification et participation aux huit (8) rencontres de travail du Comité syndic;
- Rédaction de lettres officielles ou de mémos Infokine reliés au traitement de plainte, à la pratique sécuritaire et conforme du kinésologue, etc.

Le travail du Comité syndic est en constante augmentation. À titre d'exemple, en 2014, il y a eu 40 % de plus de sollicitations que les années précédentes. Le Comité bénévole s'est vu obligé de coopter 2 autres membres à son équipe. En 2014, huit (8) plaintes officielles ont été traitées, sans compter une dizaine de demandes de requête de membres (voir rapport du Comité syndic).

- **PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2015-2018**

- Élaboration de la planification stratégique de 2015-2018 selon les analyses de sondages des membres, leurs vœux et les actions prévues;
- En collaboration avec les directeurs, coordonner et assurer le suivi et la réalisation des actions contenues dans la planification stratégique.

Déjà cinq (5) ans ce sont écoulés depuis notre dernière planification stratégique ! Je suis fière de vous annoncer que 90 % des tâches planifiées ont été menées à terme, la majorité avec succès. Cette année, le Conseil d'administration amorce les trois (3) prochaines années de sa planification. Sous le thème « le kinésologue, plus connu que jamais », la planification stratégique 2015-2018 traite des quatre (4) orientations suivantes :

- I. Le kinésologue, plus connu que jamais, par tous.
- II. L'optimisation de la formation et des compétences des membres.
- III. La protection du grand public.
- IV. Une meilleure efficacité organisationnelle.

- **GESTION DU BUREAU DE LA FÉDÉRATION**

- Gestion et supervision du travail du bureau et de(s) employé(es) de la Fédération, sous la supervision du président;
- Gestion de la comptabilité;
- Gestion des sites Internet de la FKQ (affichage d'emplois, des formations continues, des nouvelles, etc.), du site Internet du Congrès et du système de gestion MemboGo.

Le bureau compte 2 employées :

- Valérie Lucia, directrice générale (temps plein : 35 h/semaine);
- Cécile Chevillon, technicienne en administration et responsable du service à la clientèle et des services aux membres (temps partiel : 28 h/semaine).

- **REPRÉSENTATION DE LA FKQ**

- Délégation à la Table multisectorielle pour un mode de vie physiquement actif (TMPVA);
- Représentation au sein de la Coalition Québécoise pour la problématique sur poids;
- Représentation à tout autre événement sous le mandat du Conseil d'administration de la FKQ.

- **DOSSIER ASSURANCE COLLECTIVE**

Inclusion des services en kinésiologie dans les régimes d'assurances collectives :

- Planification des rencontres de travail avec Groupe entreprise en santé (Groupe ES) et le président;
- Réception du dépôt de la phase 1 avec ajustement de la planification stratégique pour prévoir les actions présentées dans le rapport;
- Planification de la phase 2 en 2015.

En 2014, les membres ont cotisé 40 \$ supplémentaires pour aider à défrayer les coûts du mandat effectué par Groupe ES sur le dossier de l'inclusion des services en kinésiologie dans les régimes d'assurances collectives. Après avoir fait une étude de marché, le Groupe ES a soumis, en janvier dernier, un rapport détaillé concernant la situation actuelle.

De façon générale, bien qu'on puisse penser a priori que ce soient les assureurs qui prennent ultimement la décision d'inclure ou non les services des kinésiothérapeutes dans leur offre de services aux employeurs, ce sont les employeurs et leurs employés, comme demandeurs, qui exercent la plus grande influence pour qu'ils incluent les services de kinésiologie dans le contrat d'assurance.

Dans les faits, la plupart des compagnies d'assurance acceptent les services de kinésiologie dans les services paramédicaux lorsqu'ils sont demandés, mais il n'y a présentement que peu de demandes de la part des employeurs ou des employés. La présence d'un ordre professionnel pour le kinésiothérapeute aurait un grand impact selon certains, mais pour d'autres, presque aucun impact. La présence d'un ordre ne serait donc pas garante de l'inclusion dans les régimes, mais donnerait de la crédibilité à la profession.

Les efforts doivent donc être concentrés sur les employeurs et les employés pour mesurer l'intérêt à inclure les services de kinésiologie dans les polices d'assurances collectives. Les recommandations du rapport du Groupe ES ont été inscrites dans la planification stratégique 2015-2018 de la FKQ.

- **RAPPORT SOCIO ÉCONOMIQUE (APPORT DU KINÉSIOLOGUE DANS LA GESTION DES MALADIES CHRONIQUES)**

Préparation de diffusion du rapport dans un journal scientifique.

- **FORMATION CONTINUE SUR LA TENUE DE DOSSIER**

Novembre 2014 : planification et organisation de notre 2e webinaire sur la tenue de dossier (100 participants et un autre succès !)

Valérie Lucia, Directrice générale

RAPPORT DU DIRECTEUR DE LA FORMATION CONTINUE

Jonathan Beaudin

LE RÔLE DU DIRECTEUR DE LA FORMATION CONTINUE

- Analyser les demandes d'accréditation de formation continue proposées à la FKQ par les associations régionales ou par d'autres organismes.
- Réviser annuellement le tableau de formation continue afin d'accorder le nombre adéquat de crédits de formation continue pour les séminaires organisés.
- Soutenir le bureau quant à l'application du calcul des crédits de formation continue nécessaire au maintien du statut de membre accrédité.
- En collaboration avec le responsable des régions, organiser de nouvelles formations continues ou exporter les formations continues offertes par les régions.
- En collaboration avec le responsable des régions, voir à la formation continue à distance.
- Siéger au Conseil d'administration.

RÉALISATIONS POUR L'ANNÉE 2014-2015

- Présence à 7 réunions du Conseil d'administration.
- Exploration pour trouver des partenariats de formation continue.
- Exploration pour trouver un fournisseur de services en *e-learning*.
- Analyses des demandes d'accréditation de formation.
- Suivis des demandes de reconnaissance des crédits de formation continue.
- Révision complète du tableau des reconnaissances des crédits de formation continue.

PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2014-2015

- Signer contrat avec fournisseur de service en *e-learning* pour offrir plus de formations à distance.
- Élaboration d'une banque de données de formations continues qui ont été filmées.
- Signer des ententes avec des organismes reconnues pour la formation continue.

Jonathan Beaudin, Directeur de la formation continue

LE RÔLE DU DIRECTEUR DE L'ACCREDITATION

- Coordonner les orientations que l'accréditation doit prendre pour les années futures;
- Réviser l'examen d'accréditation;
- Traduire l'examen d'accréditation;
- Siéger sur le Comité syndic.

RÉALISATIONS POUR L'ANNÉE 2014-2015

- Présence à 7 réunions du Comité syndic;
- Plus de 15 séances d'examen d'accréditation en groupe ont été réalisées;
- Instauration d'un système qui permet d'identifier le pourcentage d'erreurs pour chaque question de l'examen d'accréditation, selon le milieu universitaire de formation de chaque candidat;
- Révision de l'examen d'accréditation et identification des questions qui devront être éliminées ou reformulées selon leur pertinence et/ou le pourcentage d'erreurs.

PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2015-2016

- Poursuivre la révision de l'examen d'accréditation (avec le soutien du Conseil d'administration de la FKQ);
- Établir des comités afin de faire la révision des questions, selon leur champ d'expertise, et proposer de nouvelles questions pour l'examen d'accréditation;
- Développer une banque de questions additionnelles pour l'examen d'accréditation afin d'avoir une version B et/ou une version reprise lors d'échec d'un candidat;
- Faire une révision de la note de passage de l'examen d'accréditation;
- Faire la révision du guide d'étude;
- Traduire la nouvelle version de l'examen d'accréditation et le guide d'étude.

L'examen d'accréditation et le guide d'étude datent déjà de quelques années. Il y a un besoin urgent de faire une mise à jour et de reformuler certaines questions à l'examen d'accréditation. De plus, il faudra faire la traduction du nouvel examen et du guide d'étude. Afin d'être en mesure d'accomplir ceci pour l'année 2015-2016, il est recommandé que le directeur de l'accréditation ne siège pas sur le Comité syndic afin de prioriser l'examen d'accréditation et la révision du guide d'étude.

Pierre Boulay, Directeur de l'accréditation

LE RÔLE DU DIRECTEUR DES COMMUNICATIONS INTERNES

- Travailler de concert avec la directrice générale afin d'assurer la bonne conduite de la communication interne de la Fédération.
- Voir au développement du bulletin Infokine (recherche d'articles, etc.).
- Voir au développement et à la coordination d'un réseau de communication auprès des membres de la Fédération.
- Voir au développement et à la tenue du site intranet de la Fédération.
- Voir à soutenir l'action de communication interne des Associations Régionales.
- Siéger au Conseil d'administration.

RÉALISATIONS POUR L'ANNÉE 2014-2015

Rapport non disponible, en raison de la démission de la directrice des communications internes en cours d'année.

PISTES FUTURES DE DÉVELOPPEMENT RECOMMANDÉES POUR 2015-2016

- Créer des liens étroits avec les Associations étudiantes en Kinésiologie pour assurer un lien de communication en continu.
- Démarchage en continu pour trouver des articles pertinents pour notre Infokine.
- Créer des comités de travail pour les divers milieux de compétences du kinésologue.
- Visiter les universités (étudiants et professeur) pour faire la promotion de notre Fédération et des services offerts.
- Partage des outils de pratique pour nos kinésologues par le biais de nos moyens de communication (Infokine et Site internet).
- Traduire le site internet de la Fédération en anglais.
- Démarcher activement le marché des kinésologues anglophones du Québec.

Sophie Bélanger, Directrice des communications internes

RAPPORT DE LA DIRECTRICE DES COMMUNICATIONS EXTERNES

Stéphanie Bergeron

RÔLES DE LA DIRECTRICE DES COMMUNICATIONS EXTERNES

- Travailler de concert avec la directrice générale afin d'assurer la bonne conduite de la communication externe de la Fédération;
- Faire la promotion du kinésiologue auprès de la population;
- Faire la promotion du kinésiologue auprès des professionnels de la santé;
- Faire la promotion du kinésiologue auprès des employeurs;
- Développer et mettre à jour le matériel promotionnel de la Fédération;
- Développer et mettre à jour le site Internet de la Fédération;
- Responsable des activités de la Fédération sur les médias sociaux;
- Responsable des activités médiatiques de la Fédération;
- Représenter la Fédération dans les congrès, salons d'exposition et événements en lien avec la kinésiologie;
- Siéger au Conseil d'administration;
- Siéger au Conseil exécutif.

RÉALISATIONS POUR L'ANNÉE 2014-2015

Tout d'abord, je tiens à vous remercier de m'avoir fait confiance et donné l'opportunité de faire ma part dans l'avancement et la reconnaissance de notre profession. Cette année a été bien remplie de nombreux projets vraiment inspirants.

1. Développer le site Internet de la Fédération

Dans le but d'actualiser l'image de la Fédération et d'assurer un meilleur service à la clientèle, la Fédération a actualisé son système de gestion des membres ainsi que son site Internet l'an dernier :

- Mise à jour du contenu des différentes sections, en tenant compte des différents publics cibles (médias, grand public, étudiants, kinésiologues membres et non-membres);
- Mise à jour de l'ensemble des textes pour chacune des sections et tous les onglets;
- Traduction des textes en anglais dans le but d'offrir un site Internet bilingue (merci à Mme Celena Scheede-Bergdahl pour sa contribution bénévole).

En collaboration avec la directrice générale, nous travaillons constamment à optimiser la forme ainsi que le contenu du site Internet.

2. Développer et gérer le blogue de la Fédération

Afin de faire de la Fédération des kinésiologues du Québec l'organisme de référence en kinésiologie ainsi que l'un des principaux porte-paroles en matière d'activité physique au Québec, nous avons créé le blogue officiel de la Fédération l'an dernier. Ce blogue permet également de démontrer à l'ensemble de la population, y compris les employeurs et professionnels de la santé, que le kinésiologue est le spécialiste de l'activité physique.

- Recrutement des kinésiologues blogueurs;
- Élaboration du contenu en collaboration directe avec les blogueurs;
- Révision, correction et approbation des articles avant leur publication;
- Partage et suivi des publications sur les médias sociaux.

Nous avons l'intention d'augmenter graduellement la fréquence de nos publications.

3. Augmenter la visibilité de la Fédération via les médias sociaux

De nos jours, il est essentiel de se retrouver sur les réseaux sociaux afin de rejoindre le public et d'accroître sa notoriété. Les médias sociaux permettent de communiquer directement avec le public et de voir ce qui est important pour eux. C'est aussi l'occasion idéale de faire valoir son expertise.

a) Facebook

La page Facebook officielle de la Fédération des kinésiologues du Québec s'adresse à un public très vaste. Par conséquent, les publications comprennent des nouvelles sur la Fédération, ses activités et ses services, de même que des articles sur l'activité physique et tout ce qui a un lien avec la kinésiologie au sens large.

- Mise à jour de l'image de la Fédération sur Facebook;
- Mise à jour des informations sur la Fédération;
- Publication des nouvelles, activités et services de la Fédération chaque semaine;
- Publication des articles du blogue;
- Recherche et publication d'articles d'intérêt pour notre public cible chaque jour;
- Action à titre de modérateur pour les commentaires sur la page;
- Réponse aux questions du public.

Il est à noter qu'au mois de mai 2014, il y avait 1100 abonnés à notre page Facebook. Il y a maintenant plus de 1800 personnes qui suivent les activités de la Fédération sur notre page officielle.

La Fédération des kinésiologues du Québec a également un groupe Facebook qui se veut un lieu privilégié exclusif d'échange et de collaboration entre les kinésiologues membres de la Fédération.

- Gestion de l'approbation des publications;
- Réponse aux questions des membres, s'il y a lieu.

La gestion de ce groupe est faite conjointement avec la directrice générale.

b) LinkedIn

La page LinkedIn de la Fédération des kinésiologues du Québec s'adresse aux entreprises et aux professionnels de la santé. Les kinésiologues, en s'abonnant à notre page officielle, montrent que leur profession est régie par une organisation professionnelle. Il s'agit d'une occasion de faire valoir notre profession auprès des autres professionnels et des employeurs.

- Mise à jour de l'image de la Fédération sur LinkedIn;
- Mise à jour des informations sur la Fédération;
- Publication des nouvelles et activités de la Fédération chaque semaine;
- Publication des articles du blogue;
- Recherche et publication d'articles d'intérêt pour notre public cible chaque jour.

Au mois de mai 2014, il y avait 350 abonnés à notre page LinkedIn. Actuellement, il y a plus de 745 personnes qui sont abonnées à la page officielle de la Fédération.

c) Twitter

Le compte Twitter de la Fédération des kinésiologues du Québec s'adresse aux individus et aux entreprises qui veulent se tenir ou courant de l'actualité dans le domaine de la kinésiologie au Québec.

- Mise à jour de l'image de la Fédération sur Twitter;
- Mise à jour des informations sur la Fédération;
- Publication des nouvelles et activités de la Fédération chaque semaine;
- Publication des articles du blogue deux fois par mois;
- Recherche et publication d'articles d'intérêt pour notre public cible chaque jour.

Au mois de mai 2014, il y avait 180 abonnés à notre compte Twitter. Actuellement, il y a 250 personnes qui suivent les activités de la Fédération sur notre compte officiel.

4. Renouveler le matériel promotionnel de la Fédération

a) Produire de nouvelles affiches et dépliants faisant la promotion du kinésologue afin de :

- Faire de la promotion auprès du public lors d'événements;
- Faire de la promotion dans les salles d'attente de cliniques médicales;
- Faire de la promotion dans les entreprises embauchant les kinésologues.

b) Produire de nouveaux dépliants faisant la promotion de la Fédération des kinésologues du Québec afin de :

- Faire de la promotion auprès des membres actuels;
- Faire de la promotion auprès des membres potentiels (étudiants et diplômés).

Ces projets sont en cours de réalisation et seront mis en œuvre par le nouveau directeur des communications externes.

c) Produire un nouveau kiosque professionnel pour la représentation lors de multiples événements :

- Élaboration du design et du format du kiosque;
- Recrutement de la compagnie de production;
- Élaboration du contenu en collaboration avec les producteurs;
- Révision, correction et approbation du contenu.

d) Produire une nouvelle bannière portable pour la tournée des classes et les événements de plus petite envergure :

- Élaboration du design et du format de la bannière;
- Recrutement de la compagnie de production;
- Élaboration du contenu en collaboration avec les producteurs;
- Révision, correction et approbation du contenu.

Cette action a été concertée avec la représentante des régions afin de produire des bannières pour les associations régionales et assurer une visibilité à travers le Québec.

6. Participation à des événements clés en lien avec la kinésiologie

La participation à de nombreux événements permet de favoriser le positionnement du kinésologue et de la Fédération auprès de plusieurs clientèles cibles.

a) Participer aux événements adressés aux professionnels de la santé :

- Symposium de médecine francophone 2014 - octobre 2014.

b) Participer aux événements adressés aux employeurs potentiels en kinésiologie :

- Rassemblement santé et mieux être en entreprise - mai 2015.

c) Participer aux événements sportifs de grande envergure :

- Marathon Oasis de Montréal - septembre 2014.

d) Participer aux événements grand public en lien avec l'activité physique :

- Congrès de la Société de l'arthrite du Québec - octobre 2014;
- Salon de l'Activité Physique de l'Estrie (présence de l'AKRE) - avril 2015.

e) Planification des événements pour le reste de l'année 2015 :

- Congrès annuel de médecine des Médecins francophones du Canada 2015;
- Marathon Oasis de Montréal 2015;
- Journées Médico-Sportives 2015.

Nous avons pour objectif de collaborer davantage avec les associations régionales afin de maximiser la représentation du kinésologue et de la Fédération à travers tout le Québec.

9. Gérer les relations avec les médias

a) Présence médiatique de la Fédération :

- Article « Bouger après 50 ans » dans un cahier spécial - *Journal de Montréal* - septembre 2014 (Francis);
- Article « La kinésiologie » dans le magazine *Pour une industrie en santé* - Commission de la construction du Québec (CCQ).

b) Partenariat avec le journal *Métro* :

- Échange de visibilité publicitaire contre du contenu rédactionnel - septembre 2014 à février 2015;
- Concours au mois de janvier pour promouvoir les services du kinésologue.

c) Élaboration d'une trousse média

Nous travaillons actuellement sur la section Info-presse de notre site Internet afin de rendre plus accessible les informations destinées aux médias. Aussi, nous travaillons sur une trousse média à intégrer à cette section afin de donner des outils aux médias pour promouvoir le kinésologue et la Fédération.

10. Autres réalisations

- Participation aux réunions du Conseil d'administration.
- Participation aux réunions du Conseil exécutif.

PISTES FUTURES DE DÉVELOPPEMENT POUR 2015-2016

Objectifs à poursuivre :

- Développer un plan de communication efficace;
- Développer le site Internet de la Fédération;
- Développer et gérer le nouveau blogue de la Fédération;
- Augmenter la visibilité de la Fédération via les médias sociaux (Facebook, Twitter et LinkedIn);
- Participer aux événements adressés aux professionnels de la santé;
- Participer aux événements adressés aux employeurs potentiels en kinésiologie;
- Participer aux événements de grande envergure en lien avec l'activité physique;
- Produire des communiqués de presse en lien avec le calendrier médiatique;
- Favoriser la présence des kinésologues dans les médias.

Stéphanie Bergeron, Directrice des communications externes

RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE DES ASSOCIATIONS RÉGIONALES

Julie Desgagné

LE RÔLE DE LA REPRÉSENTANTE DES ASSOCIATIONS RÉGIONALES EST

- d'établir une communication entre les associations régionales et de s'assurer que les personnes ressources des associations régionales soient impliquées dans des actions et des décisions du conseil d'administration de la Fédération et vice et versa;
- de supporter les associations dans leurs naissances et leurs opérations;
- d'identifier les besoins des associations régionales et de trouver des solutions en collaboration avec la FKQ;
- d'aider les associations régionales à recruter de nouveaux membres en entrant en contact avec les organismes de recrutement pertinents (universités, associations étudiantes, organismes professionnels, etc.) et en organisant des examens d'accréditation en région;
- d'encadrer et de supporter les responsables des associations étudiantes.

RÉALISATIONS POUR L'ANNÉE 2014

Actions au sein du C.A.

- **Support et communications aux associations régionales :**
 - Communiquer par courriel et par téléphone au besoin;
 - s'assurer que les associations soient actives;
 - proposer aux régions intéressées d'avoir du matériel visuel à l'image de leur région et de la FKQ;
 - veiller à défendre les intérêts des régions éloignées et à promouvoir la visibilité de leurs membres;
 - partager les bons coups des associations régionales;
 - échanger des procès-verbaux et suivre des dossiers spécifiques en région;
 - communiquer l'information pertinente provenant du C.A. de la FKQ;
 - préparer, animer et assurer un suivi des rencontres biennuelles des régions (mars et novembre).

- **Visibilité de la FKQ auprès des étudiants :**
 - Présentation du dossier à la nouvelle directrice des communications internes;
 - Présentation de la FKQ auprès des étudiants de l'Université Laval (mars 2014, mars 2015), de l'UQAC (octobre 2014) et de l'UQTR (mars 2015);
 - Suivi du dossier auprès des autres administrateurs pour assurer une visite dans toutes les universités offrant le baccalauréat en kinésiologie.

- **Support au C.A. :**
 - Participer activement aux rencontres du C.A. de la FKQ, en personne lorsque possible (2 présences en personne sur une possibilité de 3), et prendre part aux décisions;
 - Soutenir les autres administrateurs et à la directrice générale pour des dossiers plus spécifiques.

Les Associations régionales en 2014

- **Outaouais (AKRO) :** dissolution officielle de l'association.
- **Grand Montréal (AKGM) :** dissolution officielle de l'Association.

Région	Activités principales	AGA	Formations continues
Est du Québec (AKEQ) Président : Jérôme Bérubé	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Création du logo pour représenter l'association ➤ Recrutement de 3 nouveaux membres du C.A. ➤ Baby Boom au C.A. : 3 membres du C.A. ont eu un enfant ➤ Formation continue à distance qui a permis de joindre des membres un peu partout (Bas-St-Laurent, Sept-Îles et Blanc-Sablon) 	12 avril 2014	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation sur les aspects psychologiques de l'annonce d'un diagnostic d'une maladie chronique, formation à distance le 1er novembre.
Etrie (AKRE)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Projet milieu ➤ Appel d'offre et embauche d'un directeur exécutif ➤ Plateforme de travail sur Drive ➤ Dossier litige envers un membre de l'Etrie 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ 2 formations continues
Mauricie/centre-du-Québec (AKMCQ) Présidente : Émilie Lachance Intérim : Maryse Paradis	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Planification du congrès 2015 ➤ Supervision des examens d'accréditation de la FKQ en individuelle et en groupe 	29 mars 2014	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La course à pied, le 29 mars 2014

Région	Activités principales	AGA	Formations continues
Québec (AKRQ) Présidente : Linda Drolet	➤ Congrès 2014 ➤ Membre du Comité syndic ➤ Soutien au directeur du programme de kinésiologie de l'Université Laval, membre du Conseil national de la kinésiologie ➤ Supervision des examens d'accréditation de la FKQ en individuelle et en groupe	Novembre 2014	➤
Saguenay-Lac-St-Jean (AKSLSJ)	➤ Supervision des examens d'accréditation de la FKQ en individuelle et en groupe ➤ Candidature acceptée pour former le C.O. du congrès 2016 ➤ Promotion de l'AKSLSJ/FKQ dans des événements régionaux auprès d'une clientèle active (course à pied et cyclisme) ➤ Rencontre des étudiants en première et troisième année de l'UQAC en avril et octobre	20 Février 2014	➤ L'évaluation posturale et musculosquelettique en kinésiologie, le 18 octobre

PISTES D' ACTIONS POUR 2014-2015

- Augmenter la présence de la représentante des régions auprès des étudiants via une visite informative dans les universités, dans le cadre de journées thématiques ou d'un cours;
- Soutenir le travail des associations, autant les récentes que celles en place depuis quelques années;
- Soutenir les kinésiologues des régions éloignées. Les régions seront encore mieux desservies en mettant en place un plan d'action afin d'offrir de la formation continue en région via la visioconférence;
- Évaluer les forces de chaque région afin de partager l'expérience entre les associations afin que toutes les associations soient encore plus fortes et supportent d'autant plus la planification stratégique de la FKQ;
- Continuer les rencontres biannuelles et maximiser encore plus la communication pour y faire rayonner les régions !

Julie Desgagné, représentante des associations régionales

RAPPORT DE LA DIRECTRICE DES FINANCES

Karen W. Maisonneuve

LE RÔLE DU DIRECTEUR DES FINANCES :

Les principales fonctions du directeur de finances sont :

- Être la personne ressource pour les trésoriers régionaux et les membres du CA;
- Voir à ce que la comptabilité et les finances de la Fédération soient tenues correctement, en collaboration avec le DG;
- Voir à ce que la vérification des livres de la Fédération soit faite annuellement;
- Être le responsable des ristournes budgétaires aux associations régionales, des comptes à payer et à recevoir;
- Préparer les prévisions budgétaires stratégiques en fonction du développement de la Fédération;
- Coordonner et supporter les trésoriers de chaque association régionale;
- Faire vérifier les états financiers par la firme engagée;
- Faire les états financiers (actifs et passifs);
- Voir à l'établissement et au respect du budget du congrès annuel de la FKQ;
- Voir aux conditions salariales et aux avantages sociaux des employés de la FKQ, en accord avec le CA;
- Autoriser le budget et ses modifications, en accord avec le CA.

Dans les pages qui suivent, vous retrouverez le rapport d'examen du bilan ainsi que les états des résultats, de l'évolution des actifs nets faits par la firme Massie Turcotte et associés inc.

Un examen ne constitue pas une vérification et, par conséquent, elle n'exprime pas une opinion de vérificateur sur ces états financiers. Au cours de son examen, la firme Massie Turcotte et associés inc. n'a rien relevé qui porte à croire que ces états financiers ne sont pas conformes, à tous les égards importants, aux principes comptables généralement reconnus par le Canada.

RÉALISATIONS POUR L'ANNÉE 2014-2015

1. Budget pour l'année 2015;
2. Système d'allocation de représentativité pour les 2 dossiers prioritaires de la FKQ (dossier OPQ et assurances);
3. Enregistrement de la FKQ à Revenu Québec (pour l'enregistrement des taxes).

RECOMMANDATIONS

Poursuivre le développement d'un système de gestion des finances efficace et durable.

Karine W. Maisonneuve, Directrice des finances

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN

Aux administrateurs de
FÉDÉRATION DES KINÉSIOLOGUES DU QUÉBEC

Nous avons procédé à l'examen de l'état de la situation financière de la **FÉDÉRATION DES KINÉSIOLOGUES DU QUÉBEC** au 31 décembre 2014 ainsi que des états des résultats, de l'évolution de l'actif net non affecté et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. Notre examen a été réalisé conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada et a donc consisté essentiellement en demandes d'informations, procédures analytiques et entretiens portant sur les informations qui nous ont été fournies par l'organisme.

Un examen ne constitue pas un audit et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur ces états financiers.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ces états financiers ne sont pas conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Gilles Massie, CPA auditeur, CA

Brossard
Le 31 mars 2015

FÉDÉRATION DES KINÉSIOLOGUES DU QUÉBEC

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

(non audité)

1

	2014 \$	2013 \$
PRODUITS (annexe A)	<u>356 475</u>	<u>369 934</u>
CHARGES		
Cotisations (annexe B)	20 308	90 755
Frais d'exploitation (annexe C)	<u>268 451</u>	<u>235 695</u>
	<u>288 759</u>	<u>326 450</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>67 716</u>	<u>43 484</u>



EXCÉDENTS DE 2014

FÉDÉRATION DES KINÉSIOLOGUES DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET NON AFFECTÉ

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

(non audité)

2

	2014 \$	2013 \$
SOLDE AU DÉBUT	162 925	119 441
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>67 716</u>	<u>43 484</u>
SOLDE À LA FIN	<u>230 641</u>	<u>162 925</u>



NOS AVOIRS / NOTRE RÉSERVE

Sans tenir compte de la dépense du site internet et du système de gestion de 36 705\$ qui est amortie sur 5 ans. Voir note suivante. Il reste donc en réserve 230 641\$ (dont 100 000\$ investi).

3. ACTIF INCORPOREL AMORTI

	2014		2013	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$	Valeur nette \$
Site Web	<u>42 377</u>	<u>5 672</u>	<u>36 705</u>	<u>20 589</u>

FÉDÉRATION DES KINÉSIOLOGUES DU QUÉBEC**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE****31 DÉCEMBRE 2014****(non audité)****3**

	2014	2013
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	143 092	58 985
Dépôts à terme	101 298	100 000
Débiteurs - autres	3 286	4 176
Frais payés d'avance	<u>1 754</u>	<u>20 501</u>
	249 430	183 662
ACTIF INCORPOREL AMORTI (note 3)	<u>36 705</u>	<u>20 589</u>
	<u>286 135</u>	<u>204 251</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 4)	4 332	572
Revenus perçus d'avance	<u>51 162</u>	<u>40 754</u>
	55 494	41 326
ACTIF NET		
Non affecté	<u>230 641</u>	<u>162 925</u>
	<u>286 135</u>	<u>204 251</u>

FÉDÉRATION DES KINÉSIOLOGUES DU QUÉBEC**FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014****(non audité)****4**

	2014 \$	2013 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	67 716	43 484
Élément n'affectant pas la trésorerie : Amortissement de l'actif incorporel	<u>4 962</u>	<u>710</u>
	72 678	44 194
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement		
Débiteurs - autres	890	764
Frais payés d'avance	18 747	(12 765)
Créditeurs	3 760	(3 423)
Revenus perçus d'avance	<u>10 408</u>	<u>19 364</u>
	<u>106 483</u>	<u>48 134</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de dépôts à terme	(1 298)	-
Augmentation de l'actif incorporel	<u>(21 078)</u>	<u>(21 299)</u>
	<u>(22 376)</u>	<u>(21 299)</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	84 107	26 835
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>58 985</u>	<u>32 150</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u>143 092</u>	<u>58 985</u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

FÉDÉRATION DES KINÉSIOLOGUES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

(non audité)

8

	2014 \$	2013 \$
ANNEXE A - PRODUITS		
Cotisations	195 084	224 710
Congrès FKQ	132 393	108 798
Vente d'articles	10 482	9 966
Examen d'accréditation	9 331	8 335
Formation continue	4 480	6 180
Revenus d'intérêts et ristournes	2 505	2 195
Affichage emploi	2 200	3 765
Financement pour dossier OPQ	-	5 600
Dons	-	385
	<u>356 475</u>	<u>369 934</u>
 ANNEXE B - COTISATIONS		
Assurances responsabilité professionnelle	20 308	67 829
Cotisations CKA	-	22 926
	<u>20 308</u>	<u>90 755</u>

NOS
REVENUS



Ces frais représentent les frais payés en 2014 pour 2013

FÉDÉRATION DES KINÉSIOLOGUES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

(non audité)

9

	2014 \$	2013 \$
ANNEXE C - FRAIS D'EXPLOITATION		
Congrès FKQ	101 627	94 293
Rémunération	82 028	76 256
Dépenses de bureau	27 229	29 471
Représentation du conseil d'administration	11 300	2 809
Expositions kiosques	5 529	427
Achats	4 964	7 738
Comptabilité	3 897	4 288
Promotion	3 765	3 713
Outils Grand Public	3 363	224
Comité assurances	2 176	-
Association régionale	1 781	621
Gestion site web	1 588	465
Taxes et permis	621	33
Abonnement	575	1 174
Examen d'accréditation	543	173
Formation continue	499	1 651
Sondages	-	3 679
Dons et commandites	-	500
Infokine	-	172
Frais Netbanx	11 602	6 776
Frais bancaires	402	522
Amortissement de l'actif incorporel	4 962	710
	<u>268 451</u>	<u>235 695</u>

NOS DÉPENSES

DÉPENSES DE BUREAU :

Inclus les dépenses reliées au lobbying de notre demande à l'OPQ, les frais de CA, le courrier, les télécopies ainsi que les frais encourus sur le logiciel administratifs.

RAPPORT DU BUDGET DU CONGRÈS 2014 - LÉVIS

Jean-François Gacougnolle, AKRQ – trésorier de la région de Québec

REVENUS		
	Pré - inscriptions	87 605\$
	Post - inscriptions	36 050\$
	Sur-place	11 025\$
	Banquet	7 320 \$
	Commandites	19 550 \$
	Total des revenus	161 550 \$
DÉPENSES		
Ressources humaines		
	Rémunération –travail d’employé FKQ	2 500,00 \$
	Rapports de dépenses (organisateurs)	374,88 \$
Ressources matérielles		
	Location locaux	5576,30
	Location équipements	1 736,12 \$
	Technique	9 841,86 \$
	Hébergement	1 071,02 \$
Centre de congrès Lévis	Nourriture & boissons 01 mai	4 044,67 \$
	Nourriture & boissons 02 mai	38 545,94 \$
	Nourriture & boissons 03 mai	26 950,65 \$
Programmation		
	Conférenciers	5 462,50 \$
	Maître de cérémonie	0 \$
	Activités & animation	706,49 \$
Ressources financières		
	Plan de commandites	796,78 \$
	cahier des exposants	1 441,55 \$
	Frais bancaires	3 090,22 \$
Gestion		
	Cadeaux congréssistes	8 535,50 \$
	Assurances & permis	550,63 \$
Communication		
	marketing / communication	2 616,56 \$
	transport	312,39 \$
	Total des dépenses	114 154,06 \$
Excédant		47 395,94 \$

RAPPORT DU COMITÉ SYNDIC

Jean-François Gacougnolle

RÔLE ET RESPONSABILITÉS DU COMITÉ SYNDIC :

Voir à la protection du public en matière de pratique professionnelle en kinésiologie
Contrôler la compétence et l'intégrité de ses membres :

Avant d'admettre un candidat à l'exercice de la profession, le Comité syndic s'assure que ce dernier possède la formation et la compétence requises.

Le Comité syndic contrôle l'intégrité et la conduite de ses membres :

- En s'assurant du respect du code de déontologie;
- En le faisant appliquer, au besoin, par le syndic et le conseil de discipline, et ce, dans les limites de ses pouvoirs.

Surveiller l'exercice de la profession :

En absence d'une structure législative comme un ordre professionnel, cette section s'applique sur une base volontaire des membres. Il fait appel à un code d'honneur vis-à-vis d'une pratique éthique de la profession.

Le Comité syndic surveille aussi l'exercice de la profession chez ses membres, notamment au moyen d'inspections professionnelles le cas échéant. Le comité d'inspection professionnelle procède principalement à la vérification de la qualité des services du professionnel. Il peut aussi recommander au Conseil d'administration de la Fédération d'imposer à un membre :

- un stage,
- un cours de perfectionnement,
- la limitation, la suspension de son droit d'être membre de la FKQ.

Réglementer l'exercice de la profession :

Pour toute dimension de la pratique professionnelle qui touche l'éthique et la protection du public, le Comité syndic est l'instance neutre qui doit en faire l'étude et les recommandations nécessaires au Conseil d'administration. Pour ce faire, le Comité syndic peut :

- être expert conseil auprès du Conseil d'administration ;
- Initier l'étude d'un nouveau projet de règlement ;
- Proposer des procédures d'applications des règles et devoir des membres ;
- Interpeller des instances aux fins d'étude (comité d'expert, Conseil national, ordres professionnels, avis de consultation).

Le Comité syndic est aussi chargé à voir à l'application de cette réglementation.

Il est à noter que toute nouvelle réglementation, projet ou intervention qui concerne des aspects éthiques et la protection du public doivent avant d'être adoptés, tant par le Comité syndic (qui a un pouvoir de recommandation) que le Conseil d'administration de la FKQ :

- être publié 60 jours avant son adoption dans une revue spécialisée (ex : Infokine)

Le Comité syndic peut demander un avis de consultation publique auprès de ses membres ou de façon plus élargie.

Contestation :

Dans la mesure où la nouvelle réglementation ou projet pourrait avoir un impact négatif sur les dimensions éthiques, économiques, discriminatoires ou de la pratique professionnelle, tout membre a la possibilité de demander un allègement réglementaire. Pour ce faire, il doit formuler une demande au Comité syndic avec l'appui de dix autres membres en règle. À la réception de cette demande, le Comité syndic procédera à l'étude de la requête par l'entremise, entre autres, d'une consultation générale.

Les non-membres de la FKQ peuvent faire cette même requête d'allègement réglementaire. Le suivi de cette demande est laissé à la discrétion du Comité syndic et/ou du Conseil d'administration.

Gérer le processus disciplinaire :

Le Comité syndic est responsable de recevoir les plaintes du public. Le syndic amorce le processus des plaintes par une instruction du dossier. Le cas échéant, c'est lui qui porte plainte contre un membre devant le conseil de discipline.

Favoriser le développement de la profession :

Le Comité syndic peut déterminer, par règlement approuvé par le Conseil d'administration, les obligations de formation continue. C'est un moyen pour les membres d'actualiser leurs connaissances et d'en acquérir d'autres. De plus, le Comité syndic peut prendre position dans les débats qui préoccupent le public et participe, lorsque nécessaire, à diverses consultations gouvernementales concernant la pratique professionnelle. Enfin, le Comité syndic conçoit des instruments de travail pour améliorer la qualité de l'intervention de ses membres. Il publie des documents d'information à l'intention du public.

RÉALISATIONS POUR L'ANNÉE 2014-2015

1. 7 réunions en 2014 et 1 réunion en 2015 (à date).
2. Réception, analyse et traitement de plaintes (professionnelles et en lien avec la sécurité du public). Cette année 8 plaintes officielles ont été traitées
3. Analyse et réponses aux nombreuses demandes des membres concernant la pratique du kinésologue.
4. Publications de mémos concernant les interventions du kinésologue diffusés dans l'Infokine
 - a. [Utilisation du Q-AAP pour utilisation invité - Octobre 2014](#)
 - b. [Recommandation sur la prise de glycémie, du lactate, de la PA et de la saturation d'O₂](#)
 - c. [Recommandation sur la pratique du kinésologue en lien avec l'ECG à l'effort](#)
5. Analyse et suivi de plusieurs dossiers de demande d'accréditation problématiques.
6. Analyse et suivi de dossiers problèmes pour cause de non-conformité à la formation continue.
7. Poursuite des actions prévues dans la planification stratégique 2015-2020.

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ SYNDIC

1. La FKQ doit trouver des orientations pour assurer le développement futur des kinésologues et de la profession. Puis se baser sur ces orientations pour approuver les formations continues.
2. Le Comité syndic demande à ce que les formations concernant la protection du public valent plus de crédits de formation et qu'elles soient organisées par la FKQ.
3. Le Comité syndic demande à ce qu'un volet code de déontologie soit ajouté à l'examen d'accréditation de la FKQ.
4. Le Comité syndic demande que lorsqu'un diplômé effectue une demande d'accréditation à la FKQ, que soit ajouter au processus d'accréditation que le futur membre doit identifier ses champs de connaissances et préciser ses champs de compétences. Ce document devra être remis à la FKQ ainsi qu'à l'employeur.
5. Le Comité syndic demande que lorsqu'un diplômé effectue une demande d'accréditation à la FKQ, que soit mise en place une procédure de vérification du Casier judiciaire des membres.

ÉLECTIONS 2015

Les postes mis en élection sont les suivants (mandat de deux ans, sauf avis contraire).

POSTES	PERSONNE RESPONSABLE 2014	MANDAT
• Directeur (trice) des finances	Karine W. Maisonneuve	1 AN
• Directeur (trice) des communications externes	Stéphanie Bergeron	2 ANS
• Directeur (trice) des communications internes	Sophie Bélanger	1 AN
• Président (e)	Francis Gilbert	2 ANS

Suite à la proposition de l'AGA de Québec en 2006, voulant que les élections soient pour un mandat de deux (2) ans, les personnes suivantes reconduiront leur poste pour l'année 2015-2016:

POSTES	PERSONNE RESPONSABLE 2014	PERSONNE RESPONSABLE 2015
• Représentant (e) des associations régionales	Julie Desgagné	Julie Desgagné
• Directeur (trice) de l'accréditation	Pierre Boulay	Pierre Boulay
• Directeur (trice) de la formation continue	Jonathan Beaudin	Jonathan Beaudin
• Vice président (e)	Alexandre Paré	Alexandre Paré



Procès
Verbal

3 mai

2014

Assemblée générale annuelle des membres de la Fédération des
kinésithérapeutes du Québec, tenue à Lévis le samedi 3 mai 2014

Document
officiel

1. Ouverture de l'Assemblée générale

Valérie Lucia, directrice générale, procède à l'ouverture de l'Assemblée à 8 h et souhaite la bienvenue aux membres. Karine W. Maisonneuve propose l'ouverture de l'Assemblée secondée par Marie-Claude Leblanc.

2. Élection d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'Assemblée.

Il est proposé par Francis, appuyé par Éric LeBouthillier de nommer François Arsenault président d'Assemblée et Valérie Lucia secrétaire d'Assemblée. Les deux acceptent.

3. Vérification de l'avis de la convocation et du quorum

Article 17. Convocation :

Un avis de l'endroit, de l'heure et de l'ordre du jour de toute Assemblée générale doit être donné ou envoyé aux membres de la F.K.Q. par courriel, par lettre ordinaire au moins quinze jours ouvrables avant la date fixée pour cette Assemblée. L'omission involontaire de convoquer tel ou tel membre n'invalide pas l'Assemblée concernée.

Article 18. Quorum :

Le quorum de l'Assemblée générale annuelle est fixé à 50% plus un du total des associations régionales actives (un représentant par région).

Le président d'Assemblée constate que l'Assemblée générale a été régulièrement convoquée (convocation le 14 avril 2014). Le président vérifie s'il y a un membre par association régionale pour que le quorum soit atteint.

Est-du-Québec : oui

Mauricie - Centre du Québec : oui

Québec : oui

Grand Montréal : oui

Estrie : oui

Saguenay Lac St-Jean : oui

Outaouais : oui

Le quorum est respecté.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président d'Assemblée présente le projet d'ordre du jour transmis aux membres. Il est proposé par Éric LeBouthillier, appuyé par Karine W. Maisonneuve d'adopter l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

5. Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière Assemblée générale.

La copie du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle tenue en mai 2013 a été transmise avec l'avis de convocation de l'Assemblée générale annuelle 2014. Il est proposé par David Béliveau, appuyé par Geneviève Aude-Goudreault d'adopter le procès-verbal de l'Assemblée tenue en mai 2013.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

6. Présentation des membres du Conseil d'administration 2012-2013

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Postes	Membres
Président (e) Vice-président (e) Directeur (trice) des finances Directeur (trice) de l'accréditation et de la formation continue Directeur (trice) des communications internes Directeur (trice) des communications externes Représentant(e) d'associations régionales	Francis Gilbert Émilie Lachance Karine W. Maisonneuve Étienne Dumais-Roy Marie-Claude Leblanc Stéphanie Bergeron Julie Desgagné
POSTES NON VOTANT	
Représentant(e) de l'A.K.R.E Représentant(e) de l'A.K.R.Q Représentant(e) de l'A.K.R.O Représentant(e) de l'A.K.M.C.Q. Représentant(e) de l'A.K.E.Q. Représentant(e) de l'A.K.S.L.S.J Représentant(e) étudiants UQTR Représentant(e) étudiants ULAVAL Représentant(e) étudiants UMontréal Représentant(e) étudiants UQAC	David Béliveau/Josiane Gauthier Linda Drolet Stéphan Ouimette Maryse Paradis Annick Ouellet Lison Houde Anthony Marcil Mathieu Allard Alexandre Vigeant Rousseau Frédéric Laberge

PERMANENCE - BUREAU

Directrice générale Technicienne en administration	Valérie Lucia Cécile Chevillon
---	-----------------------------------

7. Résumé des bilans du Conseil d'administration

Les rapports complets ont été distribués par courriel via le document préparatoire à l'AGA. Questions et commentaires perçus par l'audience :

a. Questions sur le rapport du président, Francis Gilbert

Anouk Landry demande des précisions quant au remboursement des services du kinésologue. Devons-nous ajouter les services en kinésiologie ou demander à remplacer les services d'autres professionnels par les services en kinésiologie? Différence entre assurances privées et collectives.

b. Questions sur le rapport de la directrice des communications, externes Stéphanie Bergeron

Il est mentionné par un membre qu'il y a un manque de promotion dans les régions. Stéphanie Bergeron se joint à Julie Desgagné, représentante des régions, pour indiquer que des bannières conjointes (FKQ et région) seront créées pour chaque région désirant en avoir, facilitant ainsi la structure de la promotion en régions.

Les rapports sont adoptés à l'unanimité (proposition par David Béliveau, secondé par Geneviève Aude Goudreault.

8. Rapport des finances

a. Présentation des états financiers 2013 et du budget du congrès 2013

David Béliveau propose l'adoption des états financiers 2013, secondé par Véronique Brouillette.

Les états financiers sont adoptés à l'unanimité.

b. Nomination de la firme de la vérification comptable

Mme Karine Whalen-Maisonneuve, secondée par Éric LeBouthillier, propose de demeurer avec la firme actuelle « Pharand, Massie, Turcotte et associés » pour la mission d'examen des états financier 2014 de la FKQ.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Amendements aux règlements généraux et propositions à voter

Toute proposition doit, avant d'être en vigueur, être adoptée par le Conseil d'administration puis ratifiée par les membres en Assemblée générale annuelle ou en Assemblée générale spéciale convoquée à cette fin. Les propositions présentées ici ont d'abord fait l'objet d'une adoption par le Conseil d'administration le 29 mars et le 18 avril 2014.

Le Conseil d'administration fait annuellement une révision des règlements généraux de la FKQ afin de s'assurer qu'ils reflètent la réalité actuelle. Les révisions portent sur le titre des catégories de membres et leur définition, le rôle et mandat des directeurs, les droits de vote, etc.

Article 8. Catégories :

- a) Membres accrédités : sont membres accrédités, les candidats qui ont satisfait au processus d'accréditation, qui ont réussi l'examen d'accréditation qui ont signé le code de déontologie, qui sont en possession du diplôme officiel de la Fédération et qui ont cumulé 30 crédits de formation continue aux deux ans.
- b) Membres en probation : sont membres en probation de la Fédération, tous les candidats qui déposent une demande de membres accrédités auprès de la Fédération et ce jusqu'à l'obtention de leur accréditation formelle.
- c) Membres étudiants : sont membres étudiants de la Fédération, les personnes inscrites à temps complet à un programme de baccalauréat de premier cycle en kinésiologie ou en sciences de l'activité physique reconnu par la Fédération.
- d) Membres honoraires : sont membres honoraires de la Fédération, les personnes et organismes que le Conseil d'administration veut honorer pour services rendus à la F.K.Q. Le titre de membre honoraire est prestigieux; il n'est conféré que rarement et seulement aux personnes que l'on juge avoir apporté une contribution extraordinaire à la Fédération.
- e) Membres accrédités - aux cycles supérieurs : sont membres accrédités - aux cycles supérieurs, les personnes qui ont satisfait au processus d'accréditation, qui ont réussi l'examen d'accréditation qui ont signé le code de déontologie, qui ont en leur possession le diplôme officiel de la Fédération et qui ont cumulé 30 crédits de formation continue aux deux ans et qui sont inscrits à temps complet à un programme de deuxième ou de troisième cycle en kinésiologie.
- f) Membres affiliés : sont membres affiliés de la Fédération, les personnes ayant satisfait au processus d'accréditation (mis à part l'examen d'accréditation), qui ont signé le code de déontologie mais qui ne sont pas en pratique active en kinésiologie.
- g) Membres professeurs : sont membres professeurs les professeurs en kinésiologie.
- h) Membres accrédité sans assurance : sont membres accrédités sans assurance, les candidats qui ont satisfait au processus d'accréditation, qui ont réussi l'examen d'accréditation qui ont signé le code de déontologie, qui sont en possession du diplôme officiel de la Fédération, qui ont cumulé 30 crédits de formation continue aux

deux ans, qui ont fourni la liste officielle des actes couverts par leur assurance via un document officiel provenant de la dite compagnie, qui ont fourni une liste officielle de leurs services, secteurs d'activités et clientèles et qui consentent à ne pratiquer la kinésiologie que chez l'employeur par lequel ils sont couverts.

- i) **Membres en congé parental**: sont membres en congé parental les membres accrédités par la FKQ qui justifie d'une preuve de leur congé parental au moment du renouvellement de leur cotisation annuelle.

AJOUT À L'ARTICLE 10 ADHÉSION

10.2 Clause de non renouvellement :

Membre accrédité qui n'a pas renouvelé son adhésion depuis trois ans ou moins :

Le membre devra, lors de son renouvellement, faire preuve de 30 crédits de formations continues aux deux ans (ou 15 crédits annuels) reconnues par la FKQ, pour sa période d'inactivité (ou faire parvenir une lettre expliquant la non complétion des crédits).

Si le membre est incapable de fournir les preuves de formation continue demandées, il aura :

- Pour un (1) an d'inactivité : un délai d'un (1) an* pour faire les 15 crédits non complétés (en plus des crédits exigés aux 2 ans)
- Pour deux (2) ans d'inactivité = un délai de un (1) an* pour faire les 30 crédits (en plus des crédits exigés aux 2 ans)
- Pour trois (3) ans d'inactivité = un délai de un (1) an* pour faire les 45 crédits (en plus des crédits exigés aux 2 ans).

*Au-delà d'un (1) an de non justification des crédits demandés, le membre devra repasser l'examen d'accréditation pour renouveler son adhésion à la FKQ.

Membre accrédité qui n'a pas renouvelé son adhésion depuis plus de trois ans :

La demande du membre sera traitée comme une nouvelle accréditation. Il devra refaire ~~le processus d'accréditation complet (dont l'examen d'accréditation).~~

Discussions sur la proposition :

Q : c'est exigent pour quelqu'un qui démarre une entreprise

R : c'est le devoir de la FKQ d'assurer les compétences de ses membres

Q : Quelle pièce justificative doit-on remettre pour la non-complétion des crédits?

R : Cas par cas (exemple invalidité, etc.)

Article 24. L'élection des membres du Conseil d'administration se fait comme suit :

- a) L'Assemblée générale désigne un président et un secrétaire d'élection.
- b) La mise en nomination se fait à main levée avec un proposeur et un second.
- c) Les personnes présentes et répondant aux critères d'éligibilité de l'article 8.a, 8.d, 8.e, 8.g, 8.h **et 8i** ont droit de vote.
- d) Le scrutin se fait d'une façon secrète et sur un bulletin signé par le président d'élection lorsque demandé par une personne présente répondant aux critères d'éligibilité de l'article 8.a, 8.d, 8.e, 8.g, 8.h **et 8i**

Article 32. Vote :

- a) Le vote est généralement pris à main levée à moins que le vote secret ne soit demandé par tout membre répondant aux critères d'éligibilité de l'article 8.a, 8.d, 8.e, 8.g, 8.h **et 8i**.

- b) Le membre répondant aux critères d'éligibilité de l'article 8.a, 8.d, 8.e, 8.g ou 8.h. a un droit de vote.
- c) Le vote de la majorité simple des membres présents répondant aux critères d'éligibilité de l'article 8.a, 8.d, 8.e, 8.g, 8.h **et 8i.** à une Assemblée est suffisant.

Article 26. Composition et droit de vote :

26.1 Composition

Le Conseil d'administration est composé d'un président, d'un vice-président, d'un président sortant, d'un directeur général, d'un directeur des finances, d'un directeur des communications internes, d'un directeur des communications externes, d'un représentant des associations régionales et du président ou d'un mandataire de chaque association régionale **(ces derniers n'ont pas droit de vote).**

Article 37.1 Le directeur des communications internes :

Les principales fonctions du directeur des communications internes sont :

- a) Travailler de concert avec le directeur général afin d'assurer la bonne conduite de la communication interne de la Fédération.
- b) Réviser l'offre de services aux membres.
- c) Réaliser l'Infokine.
- d) Assurer l'intégrité des normes graphiques de la Fédération et les réviser au besoin.**
- e) Coordonner les stratégies de recrutement de nouveaux membres.
- f) Coordonner les mesures de rétention des membres.
- g) Représenter la Fédération dans les Universités, pour assurer le recrutement des membres étudiants.
- h) Développer et mettre à jour le site Intranet de la Fédération**
- i) Gérer toutes autres fonctions que le Conseil d'administration jugera pertinent de lui donner.
- j) Ce poste est d'un mandat de 2 ans.

Article 37.2 Le directeur des communications externes :

Les principales fonctions du directeur des communications externes sont :

- a) Travailler de concert avec le directeur général afin d'assurer la bonne conduite de la communication externe de la Fédération.**
- b) Faire la promotion du kinésologue auprès de la population.**
- c) Faire la promotion du kinésologue auprès des professionnels de la santé.**
- d) Faire la promotion du kinésologue auprès des employeurs.**
- e) Développer et mettre à jour le matériel promotionnel de la Fédération.**
- f) Développer et mettre à jour le site Internet de la Fédération.**
- g) Responsable des activités de la Fédération sur les médias sociaux.**
- h) Responsable des activités médiatiques de la Fédération.**
- i) Représentation de la Fédération dans les congrès, salons d'exposition et événements en lien avec la kinésiologie.**
- j) Gérer toutes autres fonctions que le Conseil d'administration jugera pertinent de lui donner.**
- k) Ce poste est d'un mandat de 2 ans.**

Article 38. Représentant des associations régionales :

Les principales fonctions du représentant des associations régionales sont :

- a) Voir à informer adéquatement les associations régionales des actions et décisions du Conseil d'administration de la Fédération et vice-versa être informé des besoins des associations afin d'identifier des solutions en collaboration avec la Fédération;**
- b) Supporter les associations dans leur activation et dans leurs opérations;**
- c) Représenter les intérêts des associations régionales au Conseil d'administration;**

- d) Établir un processus de communication pour favoriser l'animation des membres dans les régions sans association;
- e) Aider les associations régionales à recruter de nouveaux membres en entrant en contact avec les organismes pertinents (universités, associations étudiantes, organismes professionnels, etc.) et en supportant l'organisation d'examens d'accréditation en région.
- f) Ce poste est d'un mandat de 2 ans.

Article 39. Le directeur de la formation continue

Les principales fonctions en matière de formation continue sont :

- a) Développer et gérer les outils et les services de formation continue de la FKQ.
- b) Travailler de concert avec le directeur général afin d'assurer la bonne conduite du dossier de la formation continue de la Fédération.
- c) Voir au développement et la bonne conduite des activités de formation continue offertes par la Fédération;
- d) Coordonner et supporter les efforts des associations régionales pour l'organisation d'activités de formation continue locales;
- e) Réviser annuellement le tableau de formation continue afin d'accorder le nombre adéquat de crédits de formation continue.
- f) Soutenir le bureau quant à l'application du calcul des crédits de formation continue nécessaire au maintien du statut de membre accrédité.
- g) En collaboration avec le responsable des régions, organiser de nouvelles formations continues ou exporter les formations continues offertes par les régions.
- h) Responsable de coordonner la formation continue à distance.
- i) Ce poste est d'un mandat de 2 ans.

Article 50. Le directeur de l'accréditation:

Les principales fonctions en matière d'accréditation sont :

- a) Travailler de concert avec le directeur général afin d'assurer le développement et la bonne conduite du processus d'accréditation de la Fédération.
- b) Superviser les demandes d'abonnements pour les cas particuliers;
- c) Coordonner les orientations que l'accréditation doit prendre pour les années futures.
- d) Réviser les versions francophones et anglophones de l'examen d'accréditation.
- e) Siéger sur le Comité syndic et au comité de direction.
- f) Ce poste est d'un mandat de 2 ans.
- g) Ce poste est nommé et non élu.

Article 51. Les directeurs des communications internes et externes

(Corrections IDEM à article 37.1)

Article 51.1 Le directeur des communications internes

Les principales fonctions du directeur des communications internes sont :

- a) Travailler de concert avec le directeur général afin d'assurer la bonne conduite de la communication interne de la Fédération.
- b) Réviser l'offre de services aux membres.
- c) Réaliser l'Infokine.
- d) Assurer l'intégrité des normes graphiques de la Fédération et les réviser au besoin.
- e) Coordonner les stratégies de recrutement de nouveaux membres.
- f) Coordonner les mesures de rétention des membres.

- g) Représenter la Fédération dans les Universités, pour assurer le recrutement des membres étudiants.
- h) **Développer et mettre à jour le site Intranet de la Fédération**
- i) Gérer toutes autres fonctions que le Conseil d'administration jugera pertinent de lui donner.
- j) Ce poste est d'un mandat de 2 ans.

(Corrections IDEM à article 37.2)

Article 51.2 Le directeur des communications externes

Les principales fonctions du directeur des communications externes sont :

- a) **Travailler de concert avec le directeur général afin d'assurer la bonne conduite de la communication externe de la Fédération.**
- b) **Faire la promotion du kinésologue auprès de la population.**
- c) **Faire la promotion du kinésologue auprès des professionnels de la santé.**
- d) **Faire la promotion du kinésologue auprès des employeurs.**
- e) **Développer et mettre à jour le matériel promotionnel de la Fédération.**
- f) **Développer et mettre à jour le site Internet de la Fédération.**
- g) **Responsable des activités de la Fédération sur les médias sociaux.**
- h) **Responsable des activités médiatiques de la Fédération.**
- i) **Représentation de la Fédération dans les congrès, salons d'exposition et événements en lien avec la kinésiologie.**
- j) **Gérer toutes autres fonctions que le Conseil d'administration jugera pertinent de lui donner.**
- k) **Ce poste est d'un mandat de 2 ans.**

Article 59. Le champ d'exercice du kinésologue

Le kinésologue évalue les déterminants de la condition physique et la dynamique du mouvement d'une personne qui présente ou non des facteurs personnels perturbés. Il établit un plan de traitement et d'intervention par le moyen de l'activité physique puis en assure sa réalisation dans le but d'améliorer ou de rétablir la santé. Ses fonctions s'étalent de la dimension fonctionnelle à la performance, et ce, selon les fondements biopsychosociaux.

Raison : Modifier selon les écritures actuelles relevant de notre demande à l'Office des professions du Québec

Discussions sur la proposition d'amendement :

- *Facteurs personnels perturbés incluent toute la notion d'incapacité*
- *Déterminants de la condition physique inclus les notions musculosquelettiques, aérobies, etc.*
- *Aucune notion sur les modifications d'habitudes de vie : c'est un devoir professionnel que l'on a, donc une obligation de moyens.*
- *Wow! Quel bel avancement depuis 6 ans!*

Les amendements aux règlements généraux sont adoptés en bloc à l'unanimité (proposition par Marie-Claude Leblanc, secondée par Karine Maisonneuve.

RÈGLEMENT MODIFIANT LE CODE DE DÉONTOLOGIE DES KINÉSIOLOGUES

Article 2.2 Devoirs et obligations envers le public

2.2.1 Le kinésologue a le devoir primordial, à l'occasion de l'exercice de ses fonctions professionnelles, de protéger la santé et le bien-être des individus qu'il dessert tant sur le plan individuel que collectif.

Cet article sera modifié par l'insertion suivante :

« 2.2.1 [...] Tout kinésologue a donc le devoir de maintenir à jour sa certification de réanimation cardiorespiratoire (RCR). »

Les membres seront avisés de ce changement via l'Infokine.

Jean-Francois Gacougnolle propose d'amender la proposition initiale par:

2.2.1 Le kinésologue a le devoir primordial **de mettre en œuvre tous les moyens professionnels** à l'occasion de l'exercice de ses fonctions ~~professionnelles~~, de protéger la santé et le bien-être des individus qu'il dessert tant sur le plan individuel que collectif.

Secondé par Éric LeBouthillier, adopté à l'unanimité

Jean-Francois Gacougnolle propose d'amender l'amendement proposé par :

« 2.2.1 [...] Tout kinésologue a donc le devoir de maintenir à jour sa certification **de soins immédiats (RCR/DEA)**. »

Discussions sur l'amendement :

- Doit-on rajouter ANA : non
- Est-ce que les autres ordres demandent cette obligation : c'est un contexte peu probable, mais il faut être capable d'agir au besoin. Ce sera dommage qu'on ne puisse pas agir professionnellement sous prétexte de ne pas être formé.

Secondé par Karine, adopté à l'unanimité

PROPOSITIONS À VOTER - 2014

1. Ajout de service aux membres - assurance habitation, auto et véhicule de loisir.

- a) Toujours à l'affût de nouveaux services pour ses membres, le Conseil d'administration de la FKQ désire aller en appel d'offres pour établir un partenariat avec une compagnie d'assurance afin d'offrir des services facultatifs et à la pièce d'assurance automobile, habitation, de véhicule de loisir, etc.
- b) Une fois le partenariat établi, la FKQ demande le droit de remettre les coordonnées (qui resteront dans la confidentialité - protégé par la loi) à l'assureur en question, afin que celui-ci puisse communiquer l'information aux membres. La FKQ bénéficierait d'une ristourne sur toute demande de soumission qu'il y ait adhérence à un contrat ou pas.

Adopté à l'unanimité

2. Cotisation spéciale pour la création d'un fond d'indemnisation pour cas légaux non couverts par notre assureur.

Mise en contexte:

Les frais d'avocat pour la défense en cour d'une accusation pour faute professionnelle sont couverts par notre assureur. Or, les frais pour toutes accusations de pratique illégale ne sont pas couverts.

N'ayant pour le moment aucun acte réservé en kinésiologie, un membre pourrait se trouver face à des accusations de pratique illégale, pour lesquels une défense en cour de loi peut s'avérer très couteuse.

Le CA de la FKQ propose donc de créer un fond permettant ainsi de venir en aide à un membre accrédité qui se verrait accusé de la sorte, qui aurait commis cet acte dans le respect de son champ d'exercice et qui irait à la défense de son droit. L'indemnisation sera faite selon les critères établis par le Conseil d'administration de la FKQ. Ce fond pourrait également servir à toute assistance juridique qui touche la pratique de la kinésiologie.

Il est proposé de demander une cotisation spéciale de 10\$ par membre accrédité. La demande d'augmentation sera renouvelée annuellement en AGA, selon les fonds disponibles.

Discussions sur la proposition :

François Arsenault fait un récapitulatif des frais de cotisation : l'an dernier nous avons voté une cotisation supplémentaire de 40\$ portant la cotisation à la FKQ à 230\$. Cet ajout, non récurrent sera retiré en 2015 portant la cotisation à 200\$ avec l'ajout du 10\$. Les frais de cotisation seront assujettis aux taxes provinciales et fédérales en 2015 se qui portent la cotisation à 230\$ (taxes incluses).

Q : Qu'est-ce qu'une pratique illégale?

R : Toutes les activités réservées aux autres professionnels de la santé, qui se trouvent dans le code de profession exercées en dehors du champ d'exercice.

Q : est-ce que 8000\$ sera suffisant?

R : Ce n'est qu'un début, ce fond se multipliera annuellement.

Adopté à l'unanimité

ÉLECTIONS 2014

Sur proposition de Francis Gilbert appuyé par Hélène Pinet il est suggéré de conserver les mêmes personnes comme président et secrétaire que lors de l'Assemblée.

Les postes mis en élection sont les suivants (mandat de deux ans, sauf avis contraire).

POSTES	CANDIDATURE 2014	SECONDEUR	DÉCISION
• Vice président (e)	Alexandre Paré	Hélène Pinet	OUI (élu)
	Pierre Boulay	Geneviève Aude Goudreault	NON (non membre)
• Directeur (trice) des communications internes	Jessica Papineau		NON Étudiante
	Sophie Bélanger	Stéphanie Bergeron	OUI
	Marie-Ève Bertholet	Jean-François Gacougnolle	OUI
• Directeur (trice) de la formation continue	Marc Antoine Pépin	Marie-Jeanne Allard	NON
	Marie-Ève Corriveau	Pascale Bellemare	OUI (vote :82)
• Directeur (trice) de l'accréditation	Jonathan Beaudin	Stéphane Rochon	OUI (vote : 92 - élu)
	Nominations reçues (aucune élection requise)		
• Directeur (trice) des finances	Jacinthe Baril - par procuration	Hélène Pinet	OUI (vote : 80)
	Karine W Maisonneuve	Marie-Claude Leblanc	OUI (vote 91 - élue)
• Représentant (e) des associations régionales	Julie Desgagné		OUI (élue)

Suite à la proposition de l'AGA de Québec en 2006, voulant que les élections soient pour un mandat de deux (2) ans, les personnes suivantes reconduiront leur poste pour l'année 2013-2014:

POSTES	PERSONNE RESPONSABLE 2013	PERSONNE RESPONSABLE 2014
• Président (e)	Francis Gilbert	Francis Gilbert
• Directeur (trice) des communications externes	Stéphanie Bergeron	Stéphanie Bergeron

Vœux des membres

- Organiser plus de formation continue en ligne (webinaire).
- Offrir la gratuité aux membres étudiants (toutes années confondues).
- Ouvrir le rabais aux membres accrédités - étudiant aux cycles supérieurs qui ne font pas un deuxième cycle spécifiquement en kinésiologie.
- Créer une banque de video-conférences.
- Solliciter les diplômés non membres.
- Refaire tirer le billet de yoga à la 22^e personne sur la liste de Québec.
- Honorer les anciens présidents lors de congrès.
- Poursuivre sur cette fièvre d'appartenance.
- Augmenter les services auprès des anglophones.
- Faire la traduction de documents importants.
- Félicitations et mention d'honneur à Marie-Claude Leblanc.
- Cultiver l'esprit d'équipe.

Date et lieu de la prochaine Assemblée générale annuelle

Le comité de l'AKMCQ invite les congressistes au 27^e congrès annuel de la FKQ qui se tiendra du 30 avril au 2 mai 2015 à l'Hôtel Delta. Le titre du congrès est : les jeunes en santé et en action, un sujet qui bouge.

Levée de l'Assemblée générale annuelle

Levée de l'Assemblée à 10h51. Proposée par Julie Desgagnés, appuyée par Marie-Claude Leblanc.

Ce procès-verbal a été rédigé par :

Valérie Lucia, directrice générale.

Le 7 mai 2014